

Consignes sanitaires

- La distanciation physique minimum entre les personnes est de 8 m² afin de respecter la législation actuelle (4 m² à partir du 9 juin).
- Plan de circulation obligatoire du site afin d'éviter les croisements des publics (signalétique spécifique dans le parcours)
- La jauge actuelle dans les galeries est de 80 personnes. Elle sera adaptée en cas de changement de réglementation.
- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans et 6 ans pour les scolaires
- Gel hydroalcoolique mis à disposition du public
- Nettoyage régulier des points de contacts.